

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
Commune de la BREILLE LES PINS

ARRÊTE

Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de La BREILLE-LES-PINS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de la société « Installations et services » en date du 14 novembre 2022 qui souhaite effectuer des travaux de rénovation sur des logements de Maine-et-Loire Habitat en occupant temporairement le domaine public « Rue de Fontenelle » ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ N°2022-46

Article 1 : A partir du 28 novembre 2022 et pour une durée de 180 jours, Monsieur Arnaud CONDROYER, gérant la société « Installations et services » située 5 rue des Vignerons – 44220 COUËRON est autorisé à procéder à l'installation d'un abri sur roues « rue de Fontenelle » (voir plan annexe) dans le cadre d'un chantier de rénovation de logements opéré par Maine et Loire Habitat,

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 3 : Monsieur Arnaud CONDROYER gérant de la société Installations et services est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Madame le Maire de la BREILLE-LES-PINS,

Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Longué

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait, à La Breille-Les-Pins, Le 22/11/2022

Le Maire,
Armelle PONCET



Mise en ligne le 23/11/2022